

## PROJET DE TERRITOIRE pour la Ville de Sées et la Communauté de Communes des Sources de l'Orne

### CONVENTION CADRE « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Valant Opération de revitalisation de territoire



## **ENTRE**

- La communauté de communes des Sources de l'Orne, représentée par son Président, M. Jean- Pierre FONTAINE, autorisé par la délibération n° DEL-2024-06-70 en date du 6 juin 2024.

- La commune de Sées, représentée par son Maire, M. Mostefa MAACHI, autorisé par la délibération n° 046/2024 en date du 12 juin 2024.

Ci-après désigné par « les collectivités bénéficiaires »,

D'une part,

## **ET**

**L'État,**

Représenté par le Préfet de l'Orne, M. Sébastien JALLET,  
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

## **EN PARTENARIAT AVEC :**

Le Conseil départemental de l'Orne, représenté par son président, M. Christophe DE BALORRE

Ci-après désigné par « le Conseil départemental » ;

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

## Préambule

Le programme Petites villes de demain (PVD) a été lancé par l'État le 1er octobre 2020, dans le cadre de l'Agenda rural. Il part du constat que les « petites villes » sont des lieux d'innovations et ont démontré en particulier durant la crise sanitaire de la COVID-19 leur résilience, leur attractivité et leur capacité à créer de la valeur collective.

Ce programme vise par conséquent à renforcer le potentiel et la qualité de vie des « petites villes » et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et tournées vers la transition écologique. Le programme a pour objectif de **renforcer les moyens des villes de moins de 20 000 habitants, et de leurs intercommunalités pour bâtir et concrétiser leur projet de territoire** et conforter leur statut de pôles de développement pour tout le territoire.

Le programme PVD s'intègre directement dans les Contrats territoriaux de relance et de transition écologique, lesquels s'appuient sur les atouts de la ville-centre, pour le développement de l'intercommunalité et du bassin de vie.

Le programme Petites villes de demain répond aux besoins qu'expriment les collectivités et s'adapte pour proposer des solutions sur-mesure aux problématiques rencontrées dans tout domaine : de l'habitat, de l'aménagement des espaces publics, du cadre de vie, du commerce, de l'emploi et du développement économique, des services publics, de l'accès à la culture, à la mobilité, à la santé ou aux loisirs et au sport.

Dans l'Orne, ce sont 20 villes qui ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain le 16 décembre 2020. Avec leurs intercommunalités, elles ont exprimé conjointement leur volonté de s'inscrire dans la démarche au travers de la signature d'une convention d'adhésion au programme. ([Annexe 7 - Convention d'adhésion Petites villes de demain](#)) Elles se sont engagées à élaborer et à formaliser leur projet de territoire dans le cadre d'une convention cadre Petites villes de demain, valant Opération de revitalisation de territoires ou son avenant, pour les ORT déjà existantes.

Les services de l'État et les partenaires du programme dans l'Orne viennent soutenir cette ambition avec un accompagnement sur mesure pour donner aux élus et acteurs locaux la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire.

À ce titre, l'État met à disposition des collectivités territoriales signataires une boîte à outil et une offre de services multithématiques rendue visible grâce au portail Petites villes de demain sur Aides-territoires. Il renforce également la capacité humaine des équipes en finançant les postes des chefs de projet à hauteur de 75% jusqu'en 2026. Pour qu'ils deviennent de véritables chefs d'orchestre et pilotent le projet de territoire sous l'autorité des élus, l'État leur propose un accompagnement et une formation via le Club des chefs de projets Petites villes de demain qui répond à un besoin de mise en réseau, tant au niveau national, sous l'égide de la direction de programme PVD de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, qu'au niveau local, dans le cadre du club départemental animé sous l'égide de préfet de l'Orne. Pour favoriser l'association de toutes les forces vives au projet de territoire, les signataires accompagnent aussi les démarches de concertation et de participation des habitants et des acteurs locaux (associations, entreprises, porteurs de projet, etc.).

Enfin, le programme mobilise les moyens financiers et techniques des acteurs nationaux, tels que la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), le CEREMA ou l'ADEME. Au niveau territorial, la Région et le Département y contribuent, ainsi que, de différentes manières, les PETR, les PNR, les chambres consulaires, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, les opérateurs de l'OPAH, les organismes HLM.

## Article 1 - Objet de la convention cadre

La convention cadre PVD/ORT présente de manière synthétique le projet de territoire en incluant un diagnostic.

Elle précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

En signant la convention-cadre « Petites villes de demain », les collectivités signataires expriment conjointement leurs motivations :

1. Se doter d'une stratégie urbaine globale et partagée portant sur la revitalisation et l'attractivité de la commune PVD / ORT ;
2. Construire une vision à moyen et long terme pour répondre aux défis de demain ;
3. Adopter une méthode de travail partenariale, transversale et de concertation/participation avec la population ;
4. Ne pas engager de projet susceptible de nuire au centre-ville ;

5. S'engager dans une démarche de sobriété foncière et d'adaptation de la ville au changement climatique ;

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires signataires pour la période du programme 2021-2026.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

De manière dérogatoire (article L 303-2 du code de la construction et de l'habitation), dans le périmètre de l'opération de revitalisation de territoire (ORT) de la ville de SEES :

- les baux relatifs à un local commercial conclus postérieurement à la signature de la convention ne peuvent porter que sur ce local dans les immeubles qui abritent à la fois un ou plusieurs locaux commerciaux ainsi que des locaux destinés à l'habitation, à l'exception des locaux destinés au fonctionnement des activités commerciales ou artisanales et du local destiné à l'habitation occupé par le commerçant ou l'artisan qui exerce son activité professionnelle en rez-de-chaussée ;
- sont interdits, postérieurement à la signature de la convention, les travaux qui conduisent, dans un même immeuble, à la condamnation de l'accès indépendant aux locaux ayant une destination distincte de l'activité commerciale ou artisanale.

## Article 2 – Projet de territoire

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs pour :

- Identifier les enjeux du territoire, ses forces et faiblesses, et favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- Les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.

La vision stratégique du territoire est évolutive. Elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

### 2.1. Contexte

Située en Région Normandie, dans le Département de l'Orne, la Ville de Sées est la principale centralité de la communauté de communes des Sources de l'Orne. Elle se situe dans le Parc naturel régional et Géoparc Normandie-Maine et appartient au Pays d'Alençon.

#### a) Présentation du territoire élargi (PETR, PNR)

- *Parc naturel régional et Géoparc Normandie Maine :*

Situé à cheval entre la Normandie et les Pays de la Loire, le Parc s'étend sur quatre départements (Manche, Mayenne, Orne, Sarthe). Ses contours se sont dessinés autour des principales forêts du centre et de l'ouest de l'Orne, du sud-est de la Manche, du nord-est de la Mayenne et du nord-ouest de la Sarthe. Il est structuré autour d'une ligne de crête qui s'étend d'Est en Ouest. Normandie-Maine est un territoire d'une grande diversité de milieux naturels, un territoire de sources (Mayenne, Sélune, Sarthe et Orne), un territoire de pierres avec ses maisons, ses châteaux, ses manoirs, ses petites cités de caractère, un territoire d'histoire et de légendes avec Guillaume Le Conquérant, Lancelot du Lac, le Seigneur de Bellême, le Roi Arthur... C'est aussi le poumon vert du Nord-Ouest de la France avec ses massifs forestiers

(Perseigne, Ecouves, Andaines, Sillé, Multonne...) et ses bocages

Le Parc est donc un territoire constitué de communes, vivantes et habitées, qui souhaitent préserver leurs patrimoines naturels, culturels et humains et en faire un atout pour leur développement. Sur une superficie de 265 500 ha, le Parc regroupera donc 140 communes et 97 355 habitants à l'aune de la nouvelle charte du Parc 2024-2039.



Carte du périmètre du Parc naturel régional et Géoparc Normandie-Maine avant le renouvellement de la Charte – Source : PNRNM

En effet, le renouvellement de la charte du Parc et donc du label « Parc naturel régional » est en cours. Cette charte détaille les orientations politiques en matière de développement local et de protection des patrimoines et résume le projet de territoire pour les 15 prochaines années. Elle fixe la feuille de route, que les collectivités et l'État s'engagent à suivre dans différents domaines pour répondre au déclin de la biodiversité et au changement climatique et relever le défi de la résilience : le développement agricole et forestier, l'urbanisme et les paysages, les milieux naturels, les énergies renouvelables, la culture, etc.

Trois ambitions, déclinées en sept orientations et vingt-quatre mesures, ont été posées pour cette nouvelle charte du Parc :

- Ambition 1 : Construire un territoire coopératif
- Ambition 2 : Amplifier la connexion à la nature pour protéger et reconquérir la biodiversité
- Ambition 3 : Porter la sobriété comme moteur de progrès et d'attractivité.

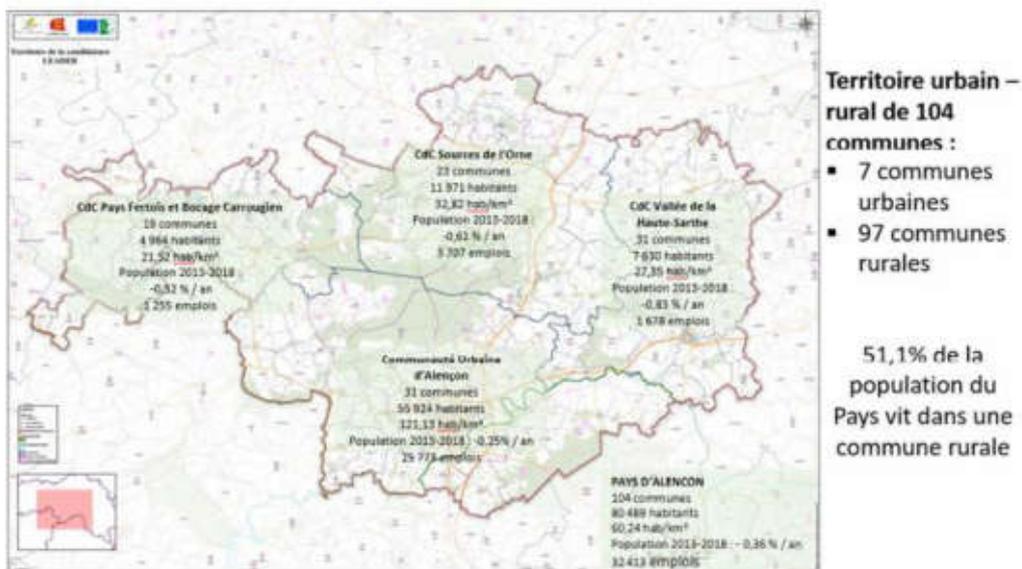
Le territoire du Parc étant particulièrement concerné par la problématique des « centres-vides » et de l'artificialisation des sols en extension urbaine, la mesure 21 de la charte du Parc (ambition 3) vise spécifiquement à « impulser un aménagement ambitieux et résilient de nos villes et de nos villages ». Pour ce faire, le Parc accompagne en ingénierie les communes du Parc engagées dans une dynamique de revitalisation afin de réaffirmer l'attractivité des bourgs, de conforter leur identité et d'offrir un cadre de vie appréciable et agréable aux habitants.

Le projet de territoire de Sées résonne donc avec les ambitions et orientations de la charte du Parc.

- *Pays d'Alençon :*

La communauté de communes des Sources de l'Orne à laquelle appartient la commune de Sées, appartient au Pays d'Alençon. Celui-ci est constitué de quatre EPCI : la communauté urbaine d'Alençon, la communauté de communes de la Vallée de la Haute Sarthe, la communauté de communes des Sources de l'Orne et la communauté de communes du Pays Fertois et du Bocage Carrougien. Le Pays d'Alençon s'organise autour du pôle urbain structurant d'Alençon, du pôle secondaire de Sées et de plusieurs pôles ruraux de proximité et de services, qui contribuent à un maillage équilibré du territoire en termes d'emplois et de services mais sont fragilisés. L'enjeu du Pays d'Alençon est donc de redynamiser ces pôles ruraux comme celui de la Ville de Sées en agissant sur les différents facteurs d'attractivité, et de créer de nouvelles synergies entre les acteurs.





Carte du Pays d'Alençon – Source : GAL Pays d'Alençon

A l'aune de la nouvelle programmation européenne LEADER 2023-2027, le projet de territoire du Pays d'Alençon a été révisé. Une démarche de concertation visant à définir collectivement les enjeux du territoire et les priorités pour le futur programme LEADER, à choisir les thématiques d'intervention et la nature des actions soutenues a été lancée. Les axes stratégiques retenus dans la candidature (susceptibles d'être modifiés) sont les suivants :

- Renforcement de la capacité d'agir des acteurs et des habitants
- Développement de la sobriété et des pratiques éco-responsables
- Revitalisation des pôles
- Valorisation des ressources naturelles et patrimoniales locales
- Création de nouvelles formes de mobilité durable et solidaire.

Le projet de territoire de la Ville de Sées s'ancre donc entièrement dans l'axe stratégique visant à revitaliser les pôles mais trouve aussi écho avec les autres axes de la stratégie locale de développement du Pays d'Alençon.

## b) Présentation du territoire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne



Carte CdC des Sources de l'Orne – Source site internet de la CdC des Sources de l'Orne



Carte du réseau de lignes ferroviaires – Source étude CEREMA

La Communauté de Communes des Sources de l’Orne, composée de 23 communes représente une population de 11 919 habitants (2020) répartie sur une superficie de 364,80 km<sup>2</sup> soit une densité de 32.7 habitants par km<sup>2</sup>. La Communauté de Communes est membre du Pays d’Alençon.

Ce territoire se situe au croisement de l’aire d’Attraction des Villes d’Argentan et d’Alençon et de leurs périmètres de zone d’emploi. L’ensemble des communes de la CdC des Sources de l’Orne est classé en Zone de revitalisation Rurale selon la classification de 2023.

La Communauté de Communes des Sources de l’Orne est située au cœur du Département de l’Orne. L’habitat dispersé, signature historique des territoires agricoles et les ressources paysagères participent à l’identité rurale du territoire, même si l’urbanisation récente a modifié les abords des bourgs. L’armature territoriale s’organise autour de la Ville centre, Sées et de 3 pôles de proximité secondaires : Essay et Mortrée couvertes par des projets de revitalisation et Alménèches. Les 19 autres communes dites « satellites » maillent l’ensemble du territoire. Si Sées constitue un centre intermédiaire d’équipements et de services, cette ville-centre présente des fragilités : un taux d’évolution démographique négatif, une concentration des plus faibles niveaux de ressources disponibles et de la plus importante part des 65 ans et plus.

Une déprise démographique, le vieillissement de la population, la baisse de l’activité économique locale, la précarisation des ménages, l’augmentation des locaux et logements vacants dans les centres et la fragilité des services sont des difficultés auxquelles fait face l’EPCI. Ces constats pouvant impacter certains facteurs d’attractivité du territoire.

- **Le Projet de Territoire de La Communauté des Communes des Sources de l’Orne :**

Déterminée à s’investir dans la revitalisation du territoire, l’intercommunalité s’est lancée dans la réalisation d’un Projet de Territoire signé le 29 octobre 2020 dont les grandes orientations sont les suivantes :

Orientation 1 : Développer le territoire en s’orientant vers une autonomie énergétique et alimentaire tout en respectant l’environnement et les paysages

Orientation 2 : L’accès aux services publics pour toutes et tous

Orientation 3 : Se doter d’une stratégie économique multipolarisée et diversifiée

Orientation 4 : Coconstruire l’identité de la Communauté des Communes en s’appuyant sur les marqueurs existants

Orientation 5 : Fonctionnement de la collectivité et vie locale

Le CRTE a été actualisé le 7 septembre 2022 par la signature de la convention financière annuelle 2022.

Du fait de l’émergence d’une multitude de projets structurants au sein de la Communauté de Communes des Sources de l’Orne durant ces dernières années, une volonté collective regroupant à la fois les différents acteurs territoriaux à l’échelle locale et les élus a été impulsée.



Pour encadrer cette avancée significative en matière de développement territorial, la Communauté des Communes des Sources de l'Orne a mis en place un projet de territoire bien défini en encadrant les enjeux de son périmètre d'action et pouvoir anticiper les évolutions futures.

Il vise à canaliser les projets de développement en les partageant avec la population et les acteurs locaux.

Face à un contexte local en mutation et aux divers aléas (environnementaux, socio-économiques, sanitaires, etc...) susceptibles d'impacter à tout moment le territoire, un principe de résilience territoriale est adopté qui porte un intérêt particulier au volet environnemental.

Consciente des enjeux de la politique de l'habitat, la Communauté de Communes des Sources de l'Orne portait une OPAH qui a été prolongée jusqu'en 2023. La prochaine démarrera en Septembre 2024 avec un nouvel opérateur. L'objectif de cette politique est d'accompagner l'adaptation du logement et l'amélioration de la performance énergétique des logements.

Si on procède à une analyse détaillée des grandes orientations, on ne peut constater que certaines orientations renforcent le rôle de centralité de la Ville de Sées :

- **L'accès aux services publics pour toutes et tous**

La Communauté de Communes des Sources de l'Orne possède de nombreuses compétences sur son territoire. On recense divers équipements comme la maison de la petite enfance, la médiathèque, des infrastructures sportives... Ces équipements se situent notamment à Sées et renforcent donc son rôle de centralité. Ainsi un tissu associatif très riche viens accompagner cette offre variée de services.

- **Se doter d'une stratégie économique multipolarisée et diversifiée**

Trouver l'équilibre entre développement économique de la Ville Centre et des pôles satellites en revitalisant Essay et Mortrée.

Travailler sur la revitalisation économique des bourgs en revitalisant des polarités commerciales sur Sées, Essay et Mortrée, en boostant l'économie résidentielle en proposant des solutions d'habitats variés (locatif, réhabilitation...) via l'OPAH.

- **Construire l'identité de la CdC en s'appuyant sur des marqueurs existants**

Se doter d'une politique de l'habitat consciente du cadre de vie en réhabilitant 15 % de logements vacants en créant et en animant un observatoire de l'habitat.

Inscrire une stratégie touristique dans une dimension « nature » en valorisant les chemins de randonnées, en soutenant les acteurs locaux du tourisme et pouvoir ainsi renforcer l'attractivité territoriale.

- **PLUi**

La Communauté de Communes travaille depuis plusieurs années sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Ce dernier fait bien ressortir le fait que la Ville de Sées est le pôle structurant du territoire, relayé par les petits pôles d'Almenêches, Mortrée, Chailloué et Essay. Ce rôle de centralité dans l'intercommunalité permet d'apporter une attention particulière à la préservation des commerces et services qui y contribuent. Une approbation de ce dernier est prévue pour fin 2024.

La Communauté de Communes des Sources de l'Orne s'est dotée par ailleurs de plusieurs cadres d'intervention :

- **Le CRTE**

Pour rappel le Contrat de Relance et de transition Écologique (CRTE) devenu Contrat de Réussite pour la Transition Écologique en 2023, est un dispositif de contractualisation qui fixe les grandes orientations du territoire et les axes d'intervention privilégiés tout au long des mandats. C'est un contrat global qui rassemble les contrats et dispositifs qu'une collectivité peut engager avec l'État ou divers partenaires.

L'idée pour l'État est d'avoir une lisibilité des ambitions du territoire, une simplification de sa politique contractuelle avec les collectivités et une visibilité pour mobiliser les financements. Il s'engage à favoriser l'accès aux subventions qu'il peut mobiliser soit directement soit au travers des différents opérateurs. Il mobilisera notamment les différents fonds de soutien type FNADT, DETR, DSIL et Fonds Vert.

Une première version du CRTE a été approuvée en juillet 2021. Une actualisation du volet financier a été opérée en 2022 en précisant que la partie sur le projet de territoire et les différentes orientations restent inchangées. Il s'agit notamment d'une actualisation des actions communales et intercommunales, ou d'une réinscription pour un certain

type d'actions qui peuvent se dérouler sur plusieurs années, comme par exemple l'OPAH. Il sera renouvelé dans sa nouvelle forme en fin 2024.

- **Le Plan Paysage**

Ce projet inscrit dans la stratégie globale de la Communauté des Communes des Sources de l'Orne, répond directement à l'appel à projet « Plan de Paysage » 2020 du Ministère de la transition écologique et solidaire, dont l'intercommunalité est lauréate.

Ce plan de paysage a été commandité en parallèle de l'élaboration du CRTE, qui doit concrétiser la stratégie intercommunale. Les deux démarches sont menées en parallèle, et présentent des points de connexion, en particulier sur les thématiques des transitions écologique et énergétique du territoire, et à travers la mise en place de la concertation nécessaire à l'élaboration des deux études.

Les enjeux actuels de transition énergétique et d'adaptation des territoires aux changements climatiques conduisent à axer les plans de paysage autour de ces questions. Le paysage constitue alors un socle solide permettant d'aborder de façon croisée les thématiques de la transition énergétique et du cadre de vie.

Le Plan de paysage de l'intercommunalité comporte trois phases :

Phase 1 : Diagnostic territorial partagé

Phase 2 : Objectifs de qualité paysagère

Phase 3 : Programme d'actions

- **La Convention Territoriale Globale**

Cette convention a pour objectif de définir le projet stratégique global de territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Le projet en soit, comme les différents contrats de l'intercommunalité, établi de façon transversale les principales problématiques du territoire à partir d'un diagnostic partagé.

Les objectifs d'une part des interventions de la Caf et d'une autre celles dont les compétences sont détenues par la Communauté de communes des Sources de l'Orne, se rejoignent dans une série de champs d'interventions conjoints :

\_ Aider les familles à concilier une vie familiale, vie professionnelle et une vie sociale

\_ Faciliter la relation parentale pour favoriser le développement de l'enfant et pouvoir ainsi soutenir la jeunesse

\_ Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement

\_ Créer des conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle

La Caf de l'Orne et l'intercommunalité, la ville de Sées et d'Almenêches se sont engagés à mettre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs toujours dans une logique de coopération et gouvernance partagée.

- **L'étude Mobilité**

L'objectif de cette étude est de pouvoir définir une stratégie globale de mobilité pour le territoire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne. En identifiant les divers enjeux en matière de mobilité de son périmètre tout en portant une attention particulière à la commune centre, la ville de Sées.

Afin de développer une mobilité plus inclusive qui permette aux habitants d'accéder aux aménités quotidiennes tout en améliorant le cadre de vie, plusieurs thématiques ont été analysées :

\_ La sécurité routière

\_ L'accessibilité

\_ Le stationnement

\_ Le transfert modal

\_ Sées comme centralité : opportunités

### **c) Présentation de la Ville de Sées, lauréate du programme national « Petite Ville de Demain »**

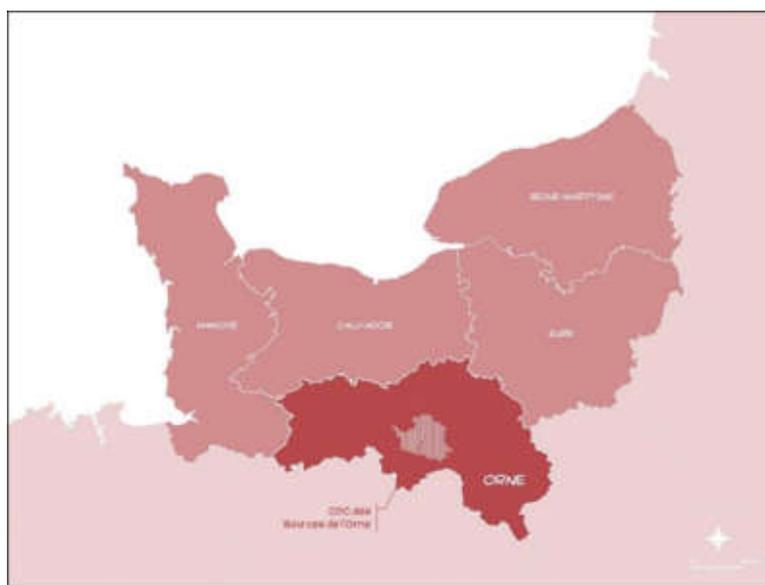
Dotée d'une superficie de 4 031 ha, la Ville de Sées est située en Région Normandie au cœur du département de l'Orne, dans la campagne d'Alençon (23 km au Nord d'Alençon Préfecture) et à 22 km au sud-est d'Argentan (Sous-Préfecture), à proximité de la forêt d'Ecouvès. La Ville de Sées est desservie par les RD 438 et 958, des trains régionaux et par deux autoroutes, l'A28 qui relie Rouen à Tours et l'A88 qui relie notamment Sées à Caen. Elle est située sur l'itinéraire d'un des pèlerinages les plus fréquentés du Nord de la France : La route du Mont-Saint-Michel. Les axes

routiers constituent des itinéraires de découverte du territoire et soulignent la perception de la ville par l'apparition des flèches de la cathédrale en point focal.

Elle est la principale centralité de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne, avec ses 4199 habitants (INSEE 2020).

Elle se situe au sein du Parc Naturel Régional et Géoparc Normandie-Maine. La Ville est traversée par l'Orne, fleuve côtier dont la source se situe à quelques kilomètres en amont à l'est, sur la Commune d'Aunou-Sur-Orne.

La ville de Sées représente un pôle de proximité à l'échelle du département à vocation rurale. La CdC est ainsi rurale dans son ensemble. Plus largement, la commune de Sées est équidistante de Le Mans et Caen (1h), deux villes structurantes à l'échelle régionale (Caen – Normandie / Le Mans – Pays de la Loire).



## 2.2. Méthode d'élaboration du projet de territoire

Pour rappel le programme « Petites Villes de Demain » est un appel à manifestation d'intérêt national lancé par l'ANCT : l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. L'objectif de ce programme est de donner les moyens (humains, techniques et financiers) aux communes et collectivités de moins de 20 000 habitants, de revitaliser leur ville-centre, en l'occurrence Sées pour notre collectivité. L'Etat, après avoir présélectionné les villes éligibles, a publié un dossier de candidature sur lequel la ville de Sées et la CdC ont travaillé conjointement et dont elles sont devenues lauréates.

C'est un projet global à mettre en œuvre sur la période 2020-2026, laissant ainsi 6 ans à la ville et à la CdC pour construire avec les acteurs du territoire (habitants, commerçants, partenaires, services de l'Etat, ...) une stratégie de revitalisation de la ville de Sées et mettre en place un programme d'actions. C'est un projet ambitieux et essentiellement étalé sur le long terme.

La première étape a été de travailler sur une convention d'adhésion au programme, qui permet d'acter l'engagement des deux collectivités et de ses partenaires dans le programme PVD.

A l'issue de la signature de cette convention signée le 21 mai 2021, la Ville de Sées et la CdC avaient 18 mois pour réfléchir avec les acteurs du territoire au programme de revitalisation de la ville.

La présente convention-cadre formalise ce processus et vaut « Opération de Revitalisation du Territoire », qui sera la feuille de route des actions à mener jusqu'en 2026 pour les deux collectivités, en partenariat avec l'État et le Conseil départemental, et l'ensemble des acteurs mobilisés, pour redynamiser la ville de Sées et par conséquent le territoire dont elle est la centralité.

En amont du projet PVD, au moment de l'adhésion au programme, les principales pistes de réflexions proposées pour la revitalisation de la ville étaient les suivantes :

- Donner une place privilégiée à l'eau dans la ville : Réhabiliter les cours d'eau, garantir une qualité de l'eau et de la biodiversité pour ses habitants ; Développer le tourisme et la pédagogie autour du patrimoine naturel, travailler sur les problématiques des eaux pluviales dans l'aménagement du territoire en respectant au maximum le cycle de l'eau.

- Développer une ville plus inclusive et dynamique : En travaillant sur l'accessibilité physique et numérique des services publics pour impulser et conforter le dynamisme commercial ; Pour lutter contre la vacance commerciale avec des dispositifs spécifiques (boutiques éphémères, boutiques à l'essai, showroom...) ; Pour développer une intermodalité dans le centre-ville (cheminement piéton, stratégie de stationnement, largeur des trottoirs, revêtement...) ; En développant les circuits-courts et l'alimentation de qualité
- Réaménager les centralités : Accompagner la création des nouveaux pôles de vie en faisant attention à maintenir un équilibre cohérent entre équipements afin de pas drainer le centre-ville ; Retrouver un dynamisme de mobilité en travaillant l'accessibilité cyclable vers le centre-ville depuis les quartiers périphériques, hameaux et communes limitrophes.
- Préserver l'écologie et le paysage dans l'urbanisation : Poursuivre et renforcer la politique de réhabilitation énergétiques des logements et bâtiments publics ; Lutter contre la vacance du logement, Travailler sur l'éclairage public ; Intégrer la production d'énergies renouvelables dans la ville ; Sensibiliser la population au traitement des déchets et développer le tri sélectif.

Le projet de territoire global a été construit sur la base des axes ci-dessous, nourri de l'ensemble d'études, documents et contrats existants à l'échelle de l'intercommunalité :

Le Projet de territoire de la Communauté des Communes des Sources de l'Orne, le CRTE, le Contrat de Territoire, les travaux du PLUi, Plan Paysage, l'OPAH, la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Orne, l'étude mobilité en territoire peu dense du CEREMA, le diagnostic de la CCI sur les besoins en redynamisation commerciale de centralité....

Le diagnostic de Sées a été réalisé en se nourrissant de ces documents et des enjeux identifiés au niveau local.

Le travail effectué par les élus et une approche concertée et partenariale menée par trois chefs de projet PVD successifs a permis d'identifier :

- Le portrait du territoire
- Les atouts du territoire (nature, histoire, architecture, équipements...) pouvant être mis en dynamique
- Les besoins non couverts, et leviers d'action vis-à-vis des usagers du territoire.

### • La concertation et l'animation à la base des projets

De manière transversale, la concertation et l'animation sont au cœur de la démarche et méthodologie du projet de territoire. Les différentes phases de co-construction des projets sont jalonnées et alimentées par des manifestations mobilisant l'ensemble de la population. Dans cette même logique, et afin de pouvoir concrétiser les ambitions de projet de territoire, le principal levier du programme Petites Villes de demain est enrichi par cette même participation des forces vives du territoire que sont les élus, les divers acteurs du territoire mais surtout ses habitants.

L'ambition d'une construction plus partagée des projets et politiques territoriales, est à l'ordre du jour. Les collectivités s'engagent, avec l'aide du Chef de projet, à mettre en place des outils appropriés et à se faire accompagner par les partenaires autant que possible pour faciliter la réflexion collective.

En fonction de la maturité des projets, la collectivité souhaite s'appuyer sur des réunions d'information et de concertation, des ateliers participatifs, des diagnostics en marchant, des résidences pluridisciplinaires (urbanistes, architectes, sociologues, écologues et autres) liés aux orientations principales des projets territorialisés afin d'associer les habitants tant dans les phases de diagnostic que dans celles d'arbitrage et de mise en œuvre des solutions opérationnelles.

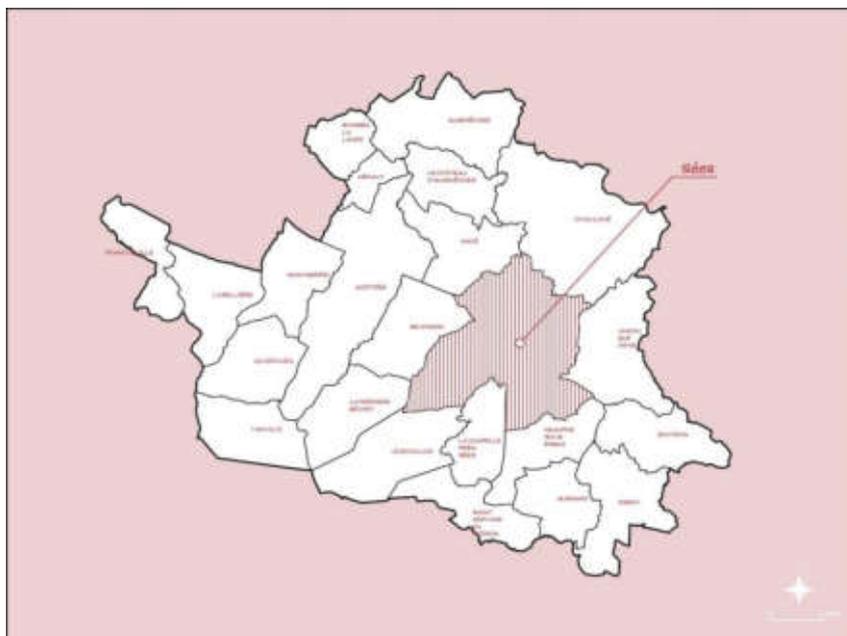
En fonction des thèmes et des orientations opérationnelles des projets, les outils de concertation les plus adaptés pourront être définis (réunions, questionnaires, sondages, tables rondes, etc.) permettant une réelle prise en compte des attentes et des besoins des habitants puis un échange et une justification des orientations et des partis d'aménagement retenus. Par ailleurs, des comités de suivi, des comités techniques et des comités opérationnels, rassemblant élus, techniciens, partenaires et services de l'État alimentent et vont venir valider les avancées du travail.

Cet engagement fait preuve de la richesse du territoire et du volontarisme déterminé pour concrétiser ce projet global. Cette méthodologie se coconstruit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

## 2.3. Diagnostic de la Ville de Sées

### Contexte géographique :

Sées est la ville centre de la Communauté de Communes (CdC) des Sources de l'Orne (11 919 habitants – 23 communes). Elle compte 4 199 habitants soit 35% de la population intercommunale.



Source : CdC des Sources de l'Orne

La Ville de Sées bénéficie d'une localisation géographique privilégiée au sein de son Aire d'Influence direct. Elle est localisée au cœur de son intercommunalité, mais aussi dans le cœur du département.

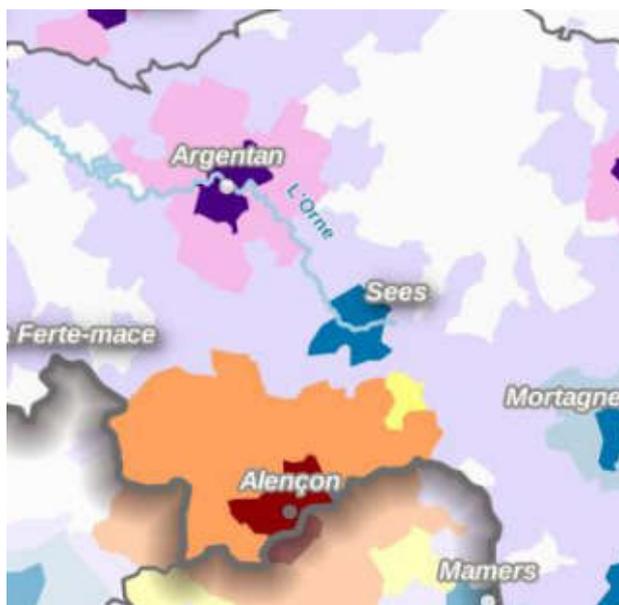
### Aire d'influence :



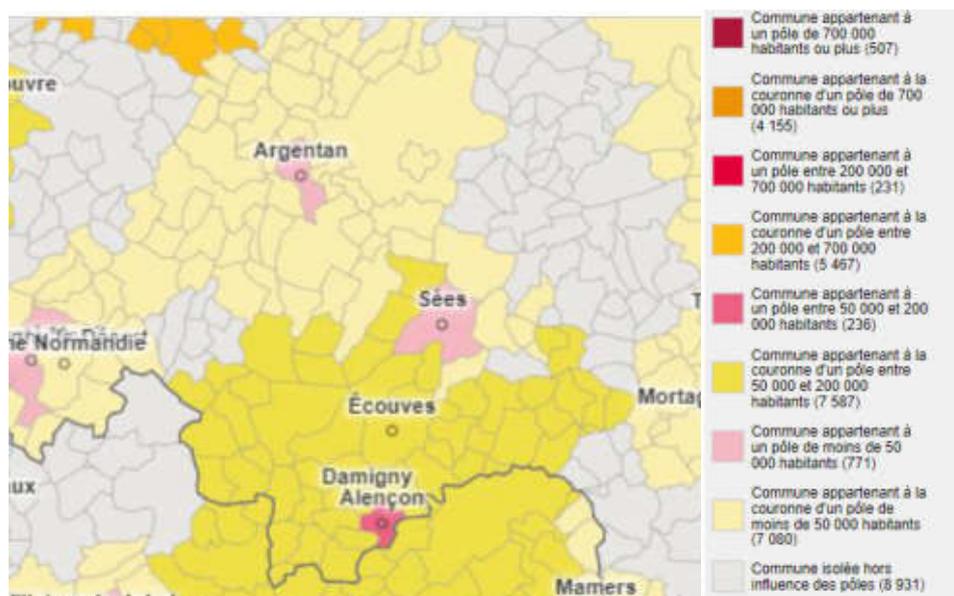
Une « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Une « moyenne aire » est définie de la même manière avec un pôle urbain de 5 000 à 10 000 emplois.

Une « petite aire » quant à elle a un pôle composé de 1 500 à 5 000 emplois (Source INSEE).



Source : Cabinet CERUR – Aire urbaine 2010 (INSEE)



Source : Cabinet CERUR – Aire d'attraction des villes 2020 (INSEE)

Si Sées en 2010 opérait une influence sur les autres communes de la CdC, celle-ci est plus relative en 2020 au profit des pôles structurants que sont Argentan et Alençon. Le statut de pôle de proximité de la commune est remis en question devant l'influence de ces deux communes.

### Population :

La Ville de Sées perd des habitants depuis environ une dizaine d'années, à l'image de la Cdc et du Département de l'Orne. Elle subit la même déprise que les petits pôles structurants ruraux à l'échelle nationale. 4 200 habitants réguliers au dernier recensement et une tendance au retour de la stabilité de la population depuis 6 ans, après une baisse significative entre 2009 et 2014. Le recensement de la population effectué en 2022 montre une légère augmentation de la population.

Depuis les années 80, Sées subit un solde naturel négatif (moins de naissances que de décès) qui se creuse progressivement.

La tranche d'âges des 60 – 75 ans et plus (38,7 % de la population en 2020) ne cesse d'augmenter alors que la tranche d'âge des jeunes (21 % de la population en 2020) se stabilise depuis 6 ans.

Un vieillissement proche de celui observé sur les communes de comparaison mais supérieur aux territoires supra-communaux : 31 % sur la Communauté de Communes, 33 % dans l'Orne et 26 % au niveau National.

Sées est un territoire où le solde migratoire est très fluctuant qui redevient nettement positif depuis 6 ans (plus d'entrées que de sorties de population) : une attractivité du territoire qui compense tout juste le solde migratoire négatif des 6 dernières années.

Entre 1999 et 2019, l'âge médian de la population a augmenté, comme en France métropolitaine : Une personne sur deux, à Sées, est âgée de moins de 49 ans et l'autre moitié est plus âgée, contre 40 ans vingt ans plus tôt

La taille des ménages sur Sées (1,9 personnes par logement en moyenne) est inférieure à celles observées sur la Communauté de Communes (2,2) et dans l'Orne (2,1) mais depuis 2013, la tendance est à la stabilité alors qu'elle continue à diminuer ailleurs

A la lecture de la pyramide des âges, des enjeux sociaux apparaissent : déséquilibre entre génération, isolement des personnes âgées, enfants de familles monoparentales (notamment des adolescents), situation des femmes (monoparentalité puis isolement).



Indicateurs démographiques	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010	2010 à 2015	2015 à 2021
Variation annuelle moyenne de la population en %	1,1	0,2	-0,6	-0,1	-0,1	-1,1	-0,1
due au solde naturel en %	0,3	0,1	-0,1	-0,2	-0,6	-0,9	-1,7
due au solde apparent des entrées sorties en %	0,8	0,1	-0,5	0,1	0,5	-0,2	1,6
Taux de natalité (‰)	18,9	15,1	13,5	12,5	9,5	8,8	7,6
Taux de mortalité (‰)	15,4	14,4	14,5	14,7	15,2	17,8	24,4

Source : INSEE

Evolution négative due au solde naturel et non à celui des entrées et sorties du territoire, qui lui est positif (même de peu). La ville perd des habitants car le nombre de naissance et d'entrées sur le territoire n'arrivent pas à compenser les décès.

### Logement :

Sur les 2 412 logements (données 2021 INSEE) que compte la Ville de Sées, 82,8 % (1 997), sont des résidences principales, 3 % (73) sont des résidences secondaires/logements occasionnels et 14,1 % (341) sont des logements vacants. Le nombre de logements vacant est très élevé : 17 % sur la ville et 15 % sur la CDC en 2021.

36,8 % des résidences principales sont des appartements et 62,4 % sont des maisons. Progression plus marquée du nombre d'appartement que de maisons depuis 1999.

Sur les 1994 résidences principales 44,9 % (896) sont propriétaires occupants, 52,4 % (1 046) sont locataires (dont 23,1 % (461) sont locataires d'un logement HLM loué vide) et 2,8 % (55) sont logés gratuitement.

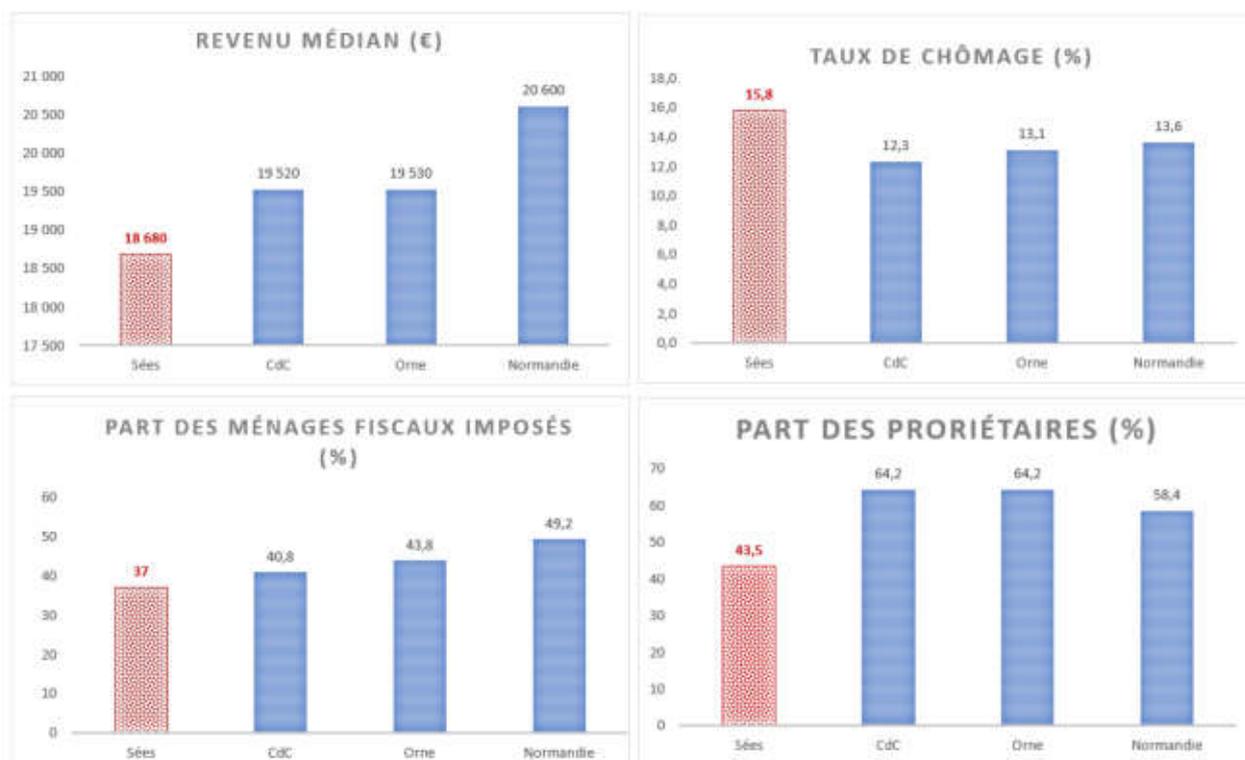
### Emploi – précarité - Ressources :

En 10 ans le taux de chômage des 15 – 64 ans est en baisse, de 9,3 % (248) il passe à 8,3 % (189) en 2021 (données INSEE).

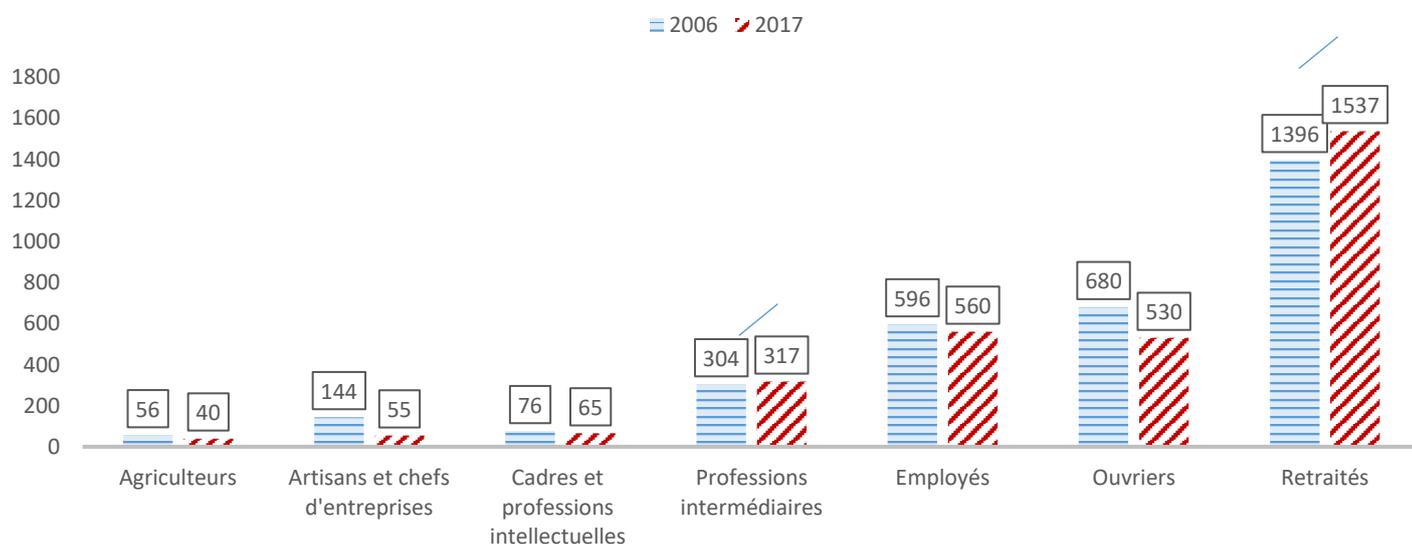
275 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi au 31/12/2021 dont 60 de 50 ans et plus et 50 de moins de 25 ans. Un nombre de demandeurs d'emploi qui a significativement augmenté pour les moins de 50 ans entre 2019 et 2020, en particulier chez les jeunes pour se stabiliser ensuite : une baisse toutefois chez les jeunes de moins de 25 ans depuis 2020 (tout en restant supérieure aux effectifs avant la crise).

Près de 320 ménages allocataires CAF de la ville bénéficient des minima sociaux (RSA ou AAH) : une proportion (16 %) nettement supérieure à celle du Département (9 %) de la Communauté de Communes et des tendances nationales (10 %). Une tendance à la stabilité des bénéficiaires du RSA et de l'AAH suite à la crise COVID.

Le niveau de vie médian d'un ménage est de 1 664 €/mois/UC (net). La part de la population de Sées vivant sous le seuil de pauvreté fin 2020 est de 16 %, seuil supérieur à celui de la Communauté de Communes (13 %) et au Département de l'Orne (15 %)



## Evolution des PCS



### Commerces, services, équipements :

3 zones d'activités sont recensées sur le territoire de la Ville : la Zone dédiée aux activités nécessitant la proximité de l'échangeur autoroutier au nord de la Ville, la Zone d'activités au sud de la Ville (industries et artisans) et la zone centrale qui regroupe les activités et les commerces de proximité (commerçants et artisans).

La ville de Sées compte 117 locaux commerciaux en activités répartis en 6 pôles, 3 en périphérie et 3 en centralité. Le Centre-Ville regroupe la plus forte concentration de commerces et de services soit 85 locaux commerciaux en activité.

## Commerces :

Magasin de vêtements et chaussures, commerces de bouche, maison de la presse, salon de coiffure, auto-écoles, fleuristes.

Services : banques, assurances, agences immobilières, pharmacie, garagiste, toiletteur, pressing...

Artisans : plombiers, couvreurs, menuisiers, électriciens, peintres paysagistes.

Malgré tous ces efforts, force est de constater que l'on assiste à une réduction des établissements économiques et les commerces existants ont tendance à désertifier le centre-ville se déplaçant vers le sud de la Ville.

Il existe toutefois, une palette variée et développée de commerçants et de services. Ils sont actuellement fragilisés d'une part par une reprise difficile de l'activité après la crise sanitaire de 2020 et d'autre part par la moyenne d'âge des commerçants.

## Services/équipements :

Services médicaux : Hôpital de Sées, 2 EHPAD, laboratoire, l'ouverture prochaine du Pôle de santé (PSLA) pour lutter contre la désertification médicale. De nombreuses professions médicales et paramédicales sont présentes sur Sées : médecins généralistes, infirmiers, dentistes, ostéopathes, kinésithérapeutes, puéricultrices, sophrologue, relaxologue, etc.

Services scolaires et formations : La commune dispose de deux écoles élémentaires (publique et privée), de deux collèges (public et privé), de deux lycées (lycée général privé et lycée agricole), d'un centre de formation d'apprentis agricole (CFAA), maison de la petite-enfance, RAM.

Services culturels : La médiathèque, l'école municipale de musique et l'espace public numérique, un centre de loisirs.

Services publics : Centre de secours, déchetterie, EHPAD, centre polyvalent, salles de réunion, salles des fêtes, Poste, Espace France service.

Services sportifs : Aires de jeux neuves, centre équestre, gymnases, terrains de foot, court de tennis récemment rénovés, terrains de pétanque, pistes de padel donnant la labellisation Centre Départemental, dojo.

En plus des associations médico-sociales d'aide à la personne (ADMR, UNA), Sées compte de nombreuses associations sportives, culturelles et ludiques, environnementales, sociales et solidaires.

## Patrimoine et tourisme :

Les municipalités successives ont œuvré pour maintenir l'attractivité du Centre-Ville en développant des labellisations :

- « Villes et villages fleuris – 2 fleurs » ;
- Petite cité de caractère engageant la ville à proposer, à la découverte de tous, un patrimoine remarquable, valorisé et animé, le tout dans une démarche d'accueil de qualité du visiteur ;
- APICité – 2 abeilles-démarche remarquable valorisant et encourageant les initiatives de la ville en faveur des abeilles domestiques, des pollinisateurs sauvages.

La ville de Sées dispose d'un patrimoine architectural riche et classé pour grand nombre de ses monuments : Cathédrale Notre-Dame de Sées, Chapelle Canoniale, musée départemental d'art religieux, le Palais d'Argentré, la Motte castrale.

Elle fait partie du dispositif « Cœur d'Orne » au même titre que le Château de Sassy, du Bourg Saint Léonard, de Médavy, de Mortrée et du Haras du Pin.

Un parcours historique, agrémenté de bornes existe depuis plusieurs années. En complément, un circuit touristique peut être proposé aux plus jeunes pour découvrir la ville de façon ludique à l'aide d'une application dédiée nommé « Baludik » disponible pour les smartphones et tablettes. Sont à valoriser dans ce cadre notamment la Cathédrale Notre-Dame et la route de la 2<sup>e</sup> DB.

L'offre d'hébergement touristique est peu développée avec la présence de quelques hôtels, chambres d'hôtes, gîte de groupe et du camping municipal 3 étoiles.

Les fiches de territoire détaillées concernant les deux collectivités se trouvent en annexe 1.

## 2.4. Orientations stratégiques

Afin de répondre aux différents enjeux identifiés, la présente convention fixe les orientations stratégiques suivantes pour la commune de Sées et pour le territoire intercommunal. L'ensemble des orientations stratégiques découlent du

diagnostic territorial en lien avec les axes stratégiques du Projet de Territoire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne.

- **Orientation stratégique 1 : Développer durablement la ville centre**

Pour cette première orientation, le but est de valoriser de manière générale la richesse et la diversité des paysages qui sont une des forces majeures du territoire. La nature en ville est devenue ces dernières années et notamment depuis la crise sanitaire, un facteur majeur de l'attractivité des territoires ruraux.

Cependant, ce cadre paysager doté d'un potentiel exploitable nécessite un aménagement dédié qui puisse être évalué, suivi et adapté dans le temps. L'objectif est de mettre en valeur et préserver la richesse architecturale ancienne et le patrimoine bâti dans la ville de Sées.

La volonté commune des élus à vouloir agir pour l'Environnement est notable :

- En encadrant les aménagements des espaces verts
- En apportant une préservation de la nature dédiée
- En adoptant une stratégie pédagogique et résiliente
- En améliorant la performance énergétique des bâtiments publics accueillant du public
- En renforçant la concertation citoyenne

- **Orientation stratégique 2 : Créer un cadre de vie créateur de bien-être et de cohésion sociale :**

Cette orientation stratégique répond à une volonté de la commune d'améliorer son cadre de vie. Le développement et la diversification d'équipements présents à Sées sont des priorités.

Il s'agit notamment d'impulser et de diversifier l'approche culturelle et sportive dans le territoire. Pour cela un réaménagement de l'espace public est nécessaire. De manière complémentaire vient se rajouter la thématique de la sécurité en ville.

Cette approche s'effectuera de manière transversale en prenant en compte les enjeux du développement durable et du changement climatique en :

- En rénovant des équipements sportifs et en augmentant l'offre déjà existante
- En rénovant des équipements culturels
- En accueillant des nouveaux dispositifs culturels
- En renforçant la sécurité de l'espace public
- En renforçant la concertation citoyenne

- **Orientation stratégique 3 : Rendre accessible la ville centre, faciliter les déplacements et diversifier l'offre de transports**

Afin d'apporter une redynamisation au niveau du centre-ville mais aussi vis-à-vis des territoires à proximité, la réalisation de différentes études en matière de mobilité est engagée.

Une thématique qui cible des publics variés : La jeunesse, les actifs mais aussi les personnes âgées qui ont plus de difficultés à effectuer des déplacements au quotidien ou aux revenus modestes.

Ces questionnements ont pour objectif de :

- Favoriser les mobilités douces
- Optimiser les déplacements en centre-ville
- Développer des offres adaptées aux différents profils
- Concerter les citoyens dans les politiques de mobilité
- Renforcer la concertation citoyenne

- **Orientation stratégique 4 : Offrir un habitat de qualité pour la population et les nouveaux ménages**

Une des priorités de la Ville de Sées est le logement. Celui-ci provoque de façon indéniable un impact sur le développement de l'emploi et de l'activité économique locale.

Il s'agit ici de répondre à une demande locative et permettre aux familles, aux jeunes actifs mais aussi aux seniors, de trouver un logement adapté à leurs besoins.

Une diversification des typologies, des produits locatifs et de l'accompagnement de la population dans leur parcours

résidentiel est nécessaire afin qu'ils puissent bénéficier d'une offre locative abordable, dans un environnement confortable et salubre.

Pour cela les actions à entreprendre visent essentiellement :

- À remettre sur le marché des logements vacants
- À apporter un accompagnement vis-à-vis du bâti ancien
- À proposer une offre adaptée aux profils séniors
- À diversifier l'offre locative existante
- À renforcer la concertation citoyenne

- **Orientation stratégique 5 : Développer une stratégie économique basée sur les commerces et le tourisme**

La Ville de Sées compte avec une situation géographique privilégiée au sein du territoire. C'est ainsi que cette dernière orientation stratégique vise à exploiter cet atout en pérennisant l'emploi et en ciblant le développement économique issu du tourisme non seulement au sein de la ville-centre, mais aussi dans les bourgs environnants.

L'impulsion de cette dynamique s'effectuera :

- En revalorisant la dynamique touristique existante
- En renforçant et améliorant le suivi des commerces déjà existants
- En améliorant l'offre de parkings afin de dynamiser le développement commercial
- En limitant l'extension du commerce en périphérie
- En renforçant la concertation citoyenne

De façon générale cette initiative permettre notamment d'accroître l'attractivité territoriale.

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention.

## 2.5. Plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire. Il se décline en actions des collectivités et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation, incluant tant des actions d'investissement que des actions de fonctionnement, d'animation, de communication ou de concertation, des études ou des actions de réflexion.

Ces dernières feront l'objet d'un travail spécifique afin d'être proposées au plan d'action, lors d'un comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au moins une fois par an au sein du COPIL et inscrites par avenant dans la présente convention. Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches actions en annexe 2 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

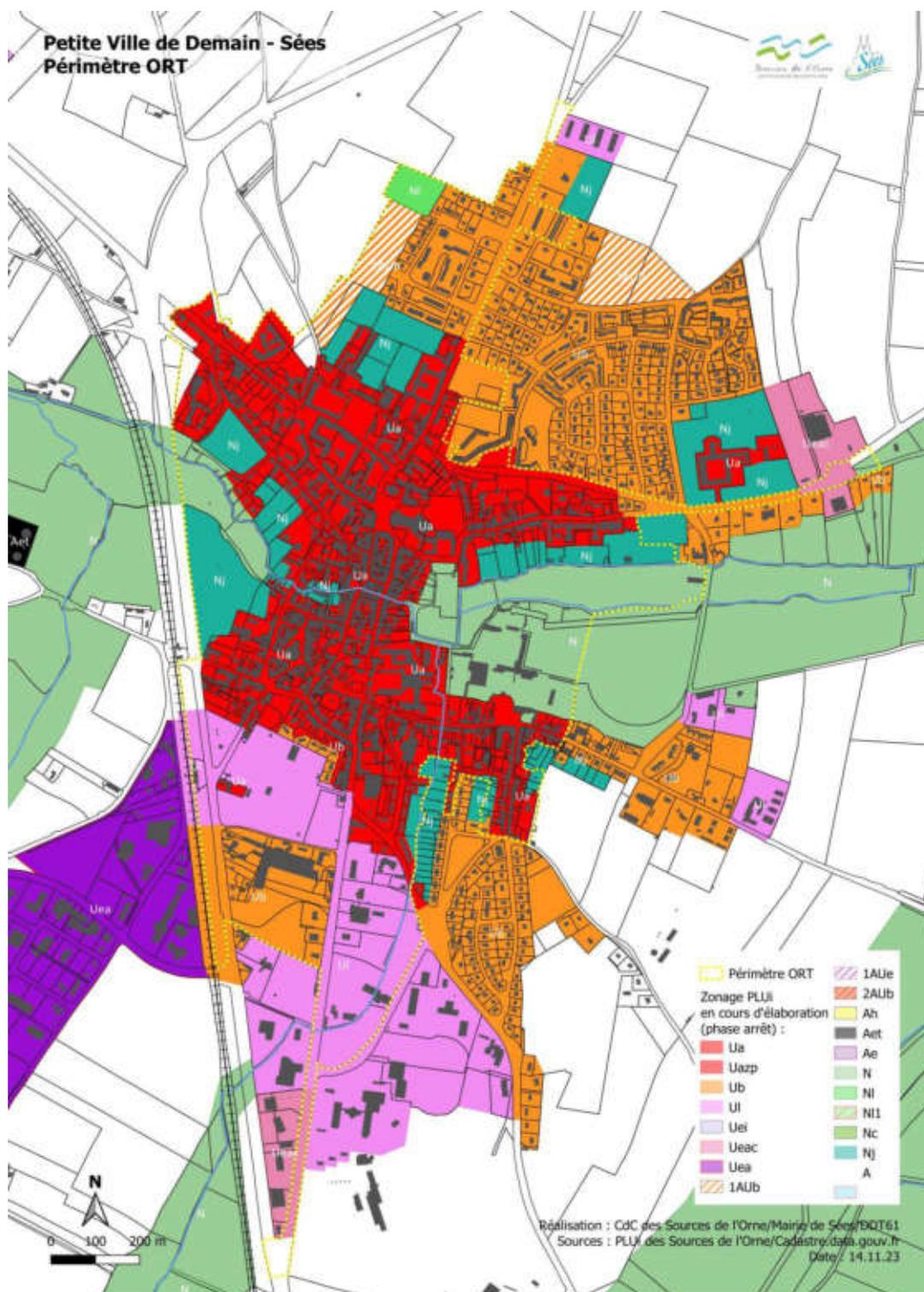
Le programme d'actions comprend 18 fiches actions, organisées selon les 5 orientations stratégiques :

	N°Action	Intitulé action	Description	Degré de priorité	
Orientation stratégique 1 : Développer durablement la ville centre	1	Aménagement de l'Orne au Vivier	Le Vivier situé en plein cœur du Centre-Ville comporte une place bordée par le Fleuve « Orne » et est accessible aux véhicules légers par une passerelle en bois. Cette passerelle est équipée d'un système hydraulique composé de 2 vannes de 45 cm de haut pour 1,70 m de large chacune. Ce système est encore fonctionnel et est manœuvré par les agents de la Ville de Sées. Cette action vise à renaturer le site du Vivier via le déblocage de la retenue d'eau et l'installation de boudins végétalisés pour recréer un lit au cours d'eau. Ce projet marque un changement de perception de ce qui peut être la nature en ville, notamment en faisant le choix de retrouver des écosystèmes résilients, fonctionnels et diversifiés qui fourniront de nombreux services à la Société : Lutte contre le changement climatique, gestion des risques naturels, la santé, l'approvisionnement en eau... tout en permettant de préserver et de restaurer la biodiversité.	Fort	
	2	Réhabilitation de l'Hôtel de Ville	L'hôtel de ville a été construit en 1848 aux portes de la cathédrale en plein centre-ville. Le bâtiment n'est plus aux normes et nécessite des travaux. La rénovation énergétique des bâtiments publics est un enjeu national. La collectivité s'inscrit dans cette démarche d'économies d'énergie en envisageant des travaux de rénovation énergétique profonds.	Fort	
Orientation stratégique 2 : Créer un cadre de vie créateur de bien-être et de cohésion sociale	3	Création Terrain Padel	La Ville de Sées soutient et développe les activités sportives de son territoire pour re-dynamiser la commune en offrant des équipements sportifs de qualité à ses habitants. Ces pistes de Padel sont situées au stade Pierre Sarraute. La construction de ces 2 pistes de Padel tennis permet à la ville d'être homologuée « Centre Départemental de Padel »	Fort	
	4	Création d'un Terrain Foot 5	La Ville de Sées soutient et développe les activités sportives de son territoire pour re-dynamiser la commune en offrant des équipements sportifs de qualité à ses habitants. Ce terrain de Foot 5 sera situé au stade Pierre Sarraute à côté des 2 pistes de Padel Tennis. La ville cherche à améliorer et diversifier l'offre sportive des habitants afin de pouvoir renforcer d'une manière globale l'attractivité territoriale et la cohésion sociale pour les habitants.	Modéré	
	5	Rénovation du Cinéma REX	La Ville de Sées a effectué en 2021 des travaux d'électricité, le remplacement des fauteuils et du revêtement du sol au sein du bâtiment du cinéma. Dans la continuité de ces travaux, le remplacement de la porte d'entrée par une porte à vantaux coulissants ainsi que l'automatisation des doubles portes pour faciliter l'accessibilité de l'équipement et de la salle de projection a été pris en charge par la ville sur le budget 2023	Fort	
	6	Mise en Place d'un Groupe de Travail "Culture"	Afin de dynamiser la vie culturelle locale, un groupe de travail « culture » sera formée avec les élus et les partenaires du territoire pour réfléchir à la mise en place d'actions permettant d'offrir aux habitants un lieu convivial avec des activités culturelles autres que celles qui sont déjà sur place (musée, site historique, médiathèque, école de musique, cinéma...). D'autres pistes d'actions devront être étudiées afin de répondre au mieux aux habitants et de réduire les inégalités d'accès aux pratiques culturelles et artistiques.	Modéré	
	7	Micro-Folies	Le Projet Micro-Folie s'articule de manière générale autour d'un musée numérique en collaboration directe avec 12 différents établissements culturels nationaux fondateurs différents. Chaque Micro-Folie s'articule autour de son musée numérique. Réunissant plusieurs milliers d'œuvres de nombreuses institutions et musées, cette galerie d'art numérique est une offre culturelle inédite incitant à la curiosité. Beaux-arts, architecture, cultures, sciences, spectacle vivant. C'est une porte ouverte sur la diversité des trésors de l'humanité. On envisage la mise en place d'une micro-folie basée à Sées et/ou qui puisse être mobile au sein de l'EPCI afin de rendre ce dispositif fonctionnel.	Modéré	
	8	Installations de Caméras de Videoprotection	Souhaitant améliorer la sécurité des personnes et des biens, répondre d'avantage aux demandes sociales de prévention et de protection et lutter contre le sentiment d'insécurité, la Ville de Sées a installé un système de vidéoprotection. Au travers de cette démarche la Ville entend ainsi, lutter plus efficacement, contre certaine forme de délinquance touchant directement la population et sécuriser l'ensemble des espaces publics, particulièrement exposé à de tels actes.	Fort	
	9	Ensemble Immobilier 36 Rue Billy : Parking	La ville dispose d'une offre de stationnement sur les espaces publics, principalement dédiés à la voiture. Suite aux travaux de la cathédrale la ville va perdre le parking sud qui sera ouvert au public pour certaines manifestations. La demande de stationnement dans l'hypercentre est très importante et est principalement liée aux attractivités commerciales. Certains espaces de stationnement ne présentent pas ou peu de marquage au sol, créant une mauvaise optimisation de l'espace et une perte de places. D'autres espaces sont peu visibles et mériteraient d'être signalés.	Fort	
	10	Ensemble Immobilier 36 Rue Billy: Immeubles	Cette deuxième partie du projet concerne cette fois-ci le devenir des bâtiments qui resteront sur place. Pour cela une concertation citoyenne doit être mise en place, la forme reste à être définie.	Fort	
	Orientation stratégique 3 : Rendre accessible la ville centre, faciliter les déplacements et diversifier l'offre de transports	11	Etude CEREMA/Mobilité	Dans le cadre de son projet de territoire et suite à la prise de compétence « Mobilité » la CDC souhaite disposer d'un diagnostic des mobilités sur son territoire afin de définir une stratégie et un plan d'action pour favoriser l'accessibilité de son territoire et développer les alternatives à la voiture individuelle. La Ville de Sées est la principale polarité et concentre une grande partie des services de proximité. Son accessibilité depuis les autres communes est donc un enjeu fort. La Ville de Sées a identifié certaines problématiques de déplacement sur son territoire (stationnement, circulation, insécurité des cheminements pour les modes actifs...).	Fort
		12	Friche SEPA	Le Site SEPA, est situé à l'entrée sud du pôle urbain (environ à 600 m de la Cathédrale et de la Mairie), il bénéficie d'une proximité des principaux équipements publics et services : gare, collège et lycée agricole, centre polyvalent dans lequel est située le Centre de loisirs, espaces de loisirs, pôle de santé intercommunal, carrefour market... Il est désenclavé sur sa façade est par l'avenue du 8 mai 1945 (RD 42E) en 2 points et potentiellement sur sa façade ouest par la RD 438 (accord du CD pour une entrée « tourne à droite »). Ce site recense aujourd'hui un certain nombre d'enjeux, puisqu'il se trouve à l'articulation de la zone d'activité et les premières maisons du centre-ville. Il faudra conforter et renforcer les connexions existantes et futures de ce site avec le centre-ville de Sées et les quartiers environnants. Les aménagements prévus sur ce site devront permettre de requalifier cette entrée de Ville et devront tenir compte des contraintes techniques (réseau basse tension, réseau AEP, défense incendie, réseau EU, réseau voirie...), réglementaires (PLU, OAP), architecturales.	Fort
Orientation stratégique 4 : Offrir un habitat de qualité pour la population et les nouveaux ménages	13	OPAH/ Observatoire de l'Habitat	L'OPAH permet d'accompagner les propriétaires dans leurs projets d'amélioration de leur habitat. L'OPAH actuelle de la Cdc se termine courant 2023. La Cdc a lancé une étude pré-opérationnelle d'OPAH sur le territoire pour continuer ses actions politiques et répondre aux objectifs fixés dans son projet de territoire : Orientation 1. Identifier les besoins habitat sur le territoire. Orientation 2. Diversifier l'offre et rééquilibrer l'offre locative sociale en privilégiant les nouveaux projets dans les pôles de service secondaires et de la ville-centre. Orientation 3. Encourager la rénovation du parc existant : énergétique, adaptation aux enjeux du vieillissement et du handicap, etc. Orientation 4. Rester attentif à l'évolution de la vacance.	Fort	
	14	Etude Mares aux chiens	Logissia souhaite démolir d'ici 2025, un ensemble de 24 logements du fait de la vétusté du bâtiment. La reconstitution sur site de 6 pavillons est envisagée. Pour le restant des logements, une parcelle à proximité immédiate serait mise à disposition pour de la construction neuve. Logissia va gérer directement la question du logement des actuels occupants.	Fort	
	15	Résidence Intergénérationnelle Jean Bazin	Le projet concerne la résidence Jean-Bazin pour des personnes âgées et autonomes actuellement exploitée par Seminor via un bail emphytéotique. Le bâtiment composé de deux ailes distinctes appartient à la ville de Sées. Du fait du fort taux de vacance, la ville de Sées a pris contact avec Orne Habitat afin d'évaluer la possibilité de faire de ce site une résidence intergénérationnelle (une aile pour les seniors et une aile pour les étudiants).	Fort	
Orientation stratégique 5 : Développer une stratégie économique basée sur les commerces et le tourisme	16	Etude CCI	L'étude menée par la CCI en 2021-2022 a mis en exergue : - Une problématique de vacance commerciale dans le centre-ville de Sées, Mortrée et Essay ; - Une perte de dynamisme : - Itinéraires commerciaux important et/ou peu lisible, - faible qualité des espaces environnant, - les flux clientèles. Principal enjeu du commerce. Les flux hié-rarchisés et organisés l'espace : piéton/centre-ville ; Auto-mobile/périphérie/grande distribution ; Internet/ la toile mondiale/e-commerce. - Le commerce se développe grâce aux flux (et non l'inverse). - Les pôles commerciaux de périphérie sont devenus, au fil du temps, des lieux de commerce. - Pour qu'un centre-bourg ou un centre-ville reste un espace marchand, il faut y générer des flux et gérer la « rue commerçante » comme une forme de « galerie à ciel ouvert ».	Fort	
	17	Mise en place d'un City Desk	La mise en place de ce type de dispositif semble pertinente afin de pouvoir assurer un suivi des espaces commerciales dans le territoire. De cette façon on pourra être capables de mesurer les impacts des actions, anticiper les évolutions et pouvoir apporter des réponses adaptées aux difficultés relevées	Fort	
	18	Réaménagement de la Place Saint Pierre	La Ville de Sées a le projet de mettre en valeur la Motte castrale, de renforcer l'attractivité et revaloriser l'espace public environnant des vestiges de l'église Saint Pierre. Au vu des problématiques évidentes constatées sur ce site, la Ville s'est rapprochée de l'Agence Départementale d'Ingénierie (ADI) afin de lancer une étude préliminaire pour l'Aménagement de la place Saint Pierre.	Fort	

## 2.6. Périmètre géographique de l'ORT

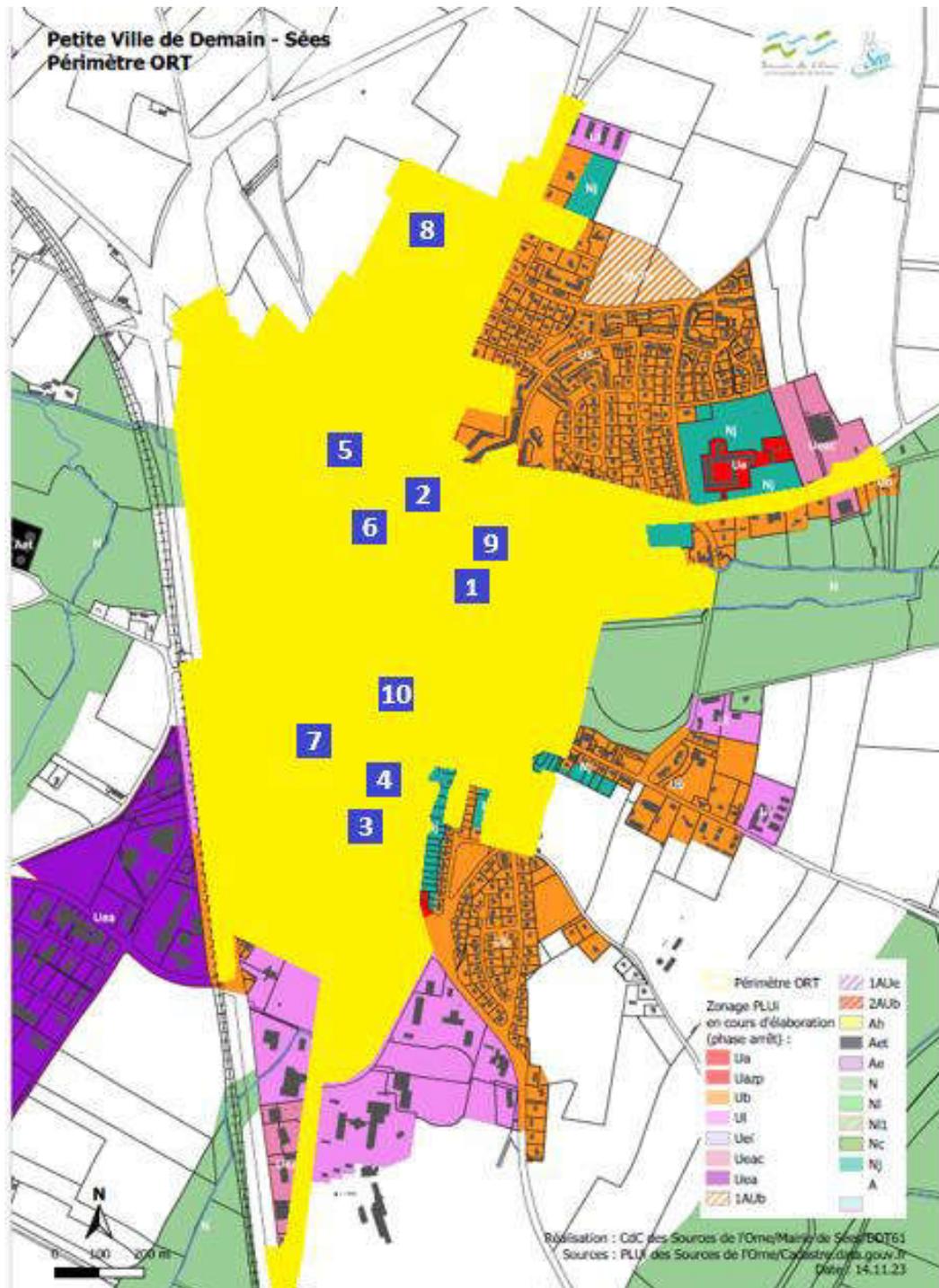
Le **périmètre de la stratégie territoriale** comprend tout ou partie de l'intercommunalité signataire de la convention d'ORT : il s'agit de l'échelle large de réflexion permettant de définir le projet urbain, économique et social de revitalisation sur laquelle repose le projet de redynamisation du cœur d'agglomération.

Les **secteurs d'intervention opérationnels de l'ORT** contiennent nécessairement le centre-ville de la ville principale de l'intercommunalité qui accueille obligatoirement une ou plusieurs actions retenues dans l'ORT. Ce périmètre est le suivant :



La délimitation du périmètre a été conçue de manière à embarquer l'ensemble des projets faisant partie du programme d'action du « Programme Petites Villes de Demain » :

- Aménagement de l'Orne au Vivier (1)
- Rénovation de l'Hôtel de Ville (2)
- Terrains de Padel (3)
- Terrains de Foot 5 (4)
- Rénovation du cinéma Rex (5)
- Aménagement du 36 Rue Billy (Parking et Bâtiments) (6)
- Friche Industrielle SEPA (7)
- Quartier Mare aux Chiens (8)
- Résidence Intergénérationnelle Jean Bazin (9)
- Place Saint Pierre (10)



Il est à noter que le périmètre permettra de converger les actions de façon plus organisée et cohérente afin d'aborder les différentes thématiques inscrites dans les orientations stratégiques.

Le périmètre intègre ainsi l'hypercentre de Sées composé principalement de deux axes routiers parallèles dans l'axe Nord-Sud (Rues Billy et de la République) où se situe la plus forte concentration de commerces, services et éléments remarquables à proximité immédiate (Cathédrale de Notre-Dame de Sées, les vestiges de l'église Saint-Pierre, espaces verts et parcs).

Pour un développement territorial réussi, les volets de l'habitat et du commerce sont indissociables. Le programme d'actions se concentre principalement sur le cœur de bourg afin de pouvoir dynamiser cette zone. Le volet mobilité quant à lui aura un rôle transversal vu qu'il se répand dans un espace plus ample d'un point de vue géographique. Le périmètre ORT répond ainsi aux différents enjeux et projets inscrits dans les différentes orientations stratégiques.

Au-delà des projets du programme d'actions, certains éléments essentiels au projet de territoire comme les entrées de ville et notamment les emplacements réservés et des servitudes de projet définis dans le règlement écrit du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté des Communes des Sources de l'Orne (en annexe 6) ont aussi été intégrés au périmètre.

Par ailleurs, certains projets emblématiques de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne et de la Ville de Sées ont bénéficié des aides de l'État, de la Région et du Département :

- La construction d'un Pôle de Santé Ambulatoire (2020) ;
- La création d'une Chaufferie bois et d'un réseau de chaleur pour l'alimentation de plusieurs bâtiments intercommunaux (2021) ;
- La création d'un espace France Service (2022) en lien avec la Ville de Sées ;
- La création de l'Espace Public Numérique par la Ville de Sées ;
- La mise aux normes en matière de sécurité incendie de la Cathédrale.

### Article 3 - Engagements des partenaires

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts et optimiser leurs moyens pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

#### 3.1. Engagements des collectivités bénéficiaires

En signant cette convention, la commune de Sées et l'EPCI :

- assument le rôle de centralité de la commune labellisée PVD/ORT au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique ;
- s'engagent à mobiliser et à optimiser leurs moyens, tant humains, techniques que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation ;
- à ce titre, s'engagent en particulier, à désigner voire à recruter sur la durée du programme dans leurs services un ou une chef de projet PVD, responsable de l'élaboration du projet de territoire, de l'animation du programme et de son évaluation (possibilité de solliciter le cofinancement de ce poste) ;
- participent au réseau et au partage d'expérience au niveau départemental, en particulier au sein du « club » départemental des chefs de projets PVD ;
- s'engagent à animer conjointement le programme en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec l'État et les partenaires (entreprises, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire,
- s'engagent à associer les habitants et les acteurs socio-économiques au déploiement du programme dans le but de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer à la décision ;
- communiquent autour du projet de territoire et de ses actions en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ;
- s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont elles sont maîtres d'ouvrage ;
- associent l'État et les partenaires à l'élaboration et au suivi des projets inscrits dans la présente convention cadre ;
- participent aux évaluations de l'impact du programme menées à l'échelle départementale et partagent les

- évaluations des projets inscrits dans la convention-cadre ;
- articulent le projet de territoire avec le Contrat de Réussite de la transition écologique (CRTE) et toute autre contractualisation.

### 3.2. Engagements de l'État, les établissements et opérateurs publics

L'État s'engage à travers ses services déconcentrés et établissements à :

- accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture volontariste de facilitation des projets ;
- animer et outiller à ce titre les chefs de projets PVD ;
- proposer des temps de sensibilisation et de formation plus spécifiques, au regard des besoins des chefs de projets et des élus ;
- apporter une expertise technique et juridique et mobiliser de manière coordonnée ses dispositifs de financement au service des projets du programme ;
- s'agissant des crédits DETR/DSIL gérés par la préfecture de l'Orne, instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention ;
- assurer une ingénierie de projet afin d'optimiser les procédures et les financements ;
- soutenir l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme ;
- mobiliser les établissements publics et opérateurs tels que l'ANCT, la Banque des territoires, ANAH, le CEREMA ou l'ADEME pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

### 3.3. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département, dans le cadre de sa politique de contractualisation territoriale 2023-2027 avec la Région et les territoires (EPCI/PETR), s'engage à étudier de manière prioritaire un appui financier aux actions et projets du programme qui seraient compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention. Ainsi, l'inscription d'une opération au titre de la présente convention ne constitue en aucun cas un engagement du Département à la soutenir financièrement.

D'autre part, dans le cadre de la délégation des crédits d'ingénierie de la Banque des Territoires, le Département s'est engagé à être l'interlocuteur des villes PVD sollicitant une aide pour la réalisation d'études stratégiques, pré-opérationnelles ou thématiques nécessaires à la mise en œuvre de leur projet global de redynamisation.

## Article 4 – Gouvernance, pilotage, animation et partenariat

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'État, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie. Cette gouvernance est en relation étroite avec la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

La commune, représentée par son maire, et l'intercommunalité, représentée par son Président, déterminent le projet de territoire. L'État, représenté par le préfet de l'Orne, s'engage à accompagner ce projet.

À cette fin, il est créé un comité de pilotage co-présidé par le préfet de l'Orne ou son représentant, le maire de la commune de Sées et le Président de la communauté de communes des Sources de l'Orne, dont l'objectif est de

valider les orientations et de suivre l'avancement du projet, et notamment de :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Échanger sur l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné prépare et anime le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ; accompagne les porteurs de projet et maîtres d'ouvrage
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Il se réunit autant que de besoin, deux fois par an à minima, et ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du projet.

Pour préparer les comités de pilotage, il est également créé un comité technique, animé par le chef de projet PVD, se réunissant en amont des COPILs.

Les deux instances sont préparées par le/la chef de projet PVD des collectivités en partenariat étroit avec la préfecture ou la sous-préfecture.

La liste des membres du comité de pilotage et du comité technique est établie en annexe 8.

Les deux instances de pilotages pourront intégrer tout autre partenaire, sur proposition commune des parties signataires de la présente convention, pour le bon déroulement du programme.

Un groupe projet a été mis en place entre les collectivités porteuses afin d'assurer un suivi convenable du programme. Ces instances de travail sont adaptables en fonction du besoin et de l'avancement des projets.

## Article 5 – Suivi et évaluation du programme

Le suivi et l'évaluation des engagements prévus dans la présente convention sont de la responsabilité des collectivités signataires, et assurés par le chef de projet PVD.

Un bilan annuel et un bilan final du programme seront réalisés sous l'égide du chef de projet et présentés en comités de pilotage. Ils seront adressés aux différents partenaires. Ils comporteront des indicateurs de suivi et d'impact quantitatifs et qualitatifs, prenant en compte l'expression des habitants et des acteurs des projets, et les moyens humains, techniques et financier mobilisés par chaque partenaire, et le suivi des engagements de chacun.

Ces indicateurs de résultats seront choisis en cohérence avec les objectifs recherchés lors de la mise en œuvre des actions, tels qu'inscrits dans les fiches action.

À cette fin, un tableau de bord de suivi du programme est établi (en annexe 3) régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'État et les partenaires, et présenté en synthèse au comité de pilotage.

Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Sur le plan financier, chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de pilotage, et transmise à la préfecture qui le partagera avec la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT. Elle prend forme d'une maquette financière.

Les financements inscrits dans les fiches actions/projets sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont mentionnées de manière indicative, sous réserve de la disponibilité des crédits, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt et de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

La maquette financière récapitule les besoins des collectivités bénéficiaires du programme et valorise les engagements financiers des partenaires, en précisant les montants : des crédits sollicités auprès des différents financeurs, des crédits contractualisés (nouveaux engagements) et des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés).

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence. La maquette financière est établie à la signature de la convention cadre en annexe pour l'année en cours.

Elle est mise à jour au moins une fois par an, présentée et validée au comité de pilotage. À cette fin, la maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département.

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action (annexe 2) et sont regroupés dans un tableau de bord joint à la convention (annexe 3).

## Article 6 – Communication

Chacune des parties autorise à titre non exclusif l'autre partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente pour toute la durée de la convention afin de mettre en avant le partenariat entre les parties, et à le faire figurer de façon visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre partie sans son consentement écrit préalable.

La commune est invitée à faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (dont modèle est mis à disposition par l'ANCT en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD/ORT et mention « L'État s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque partie.

## Article 7 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature de la présente convention, jusqu'à la fin de mandat municipal et intercommunal en 2026.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

D'un commun accord entre les parties signataires du programme ou sur demande d'une seule partie exprimée par écrit à l'autre partie, et après présentation des raisons qui la justifient, il peut être mis fin à la présente convention à tout moment.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information à la DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle fait également l'objet d'une mise en ligne sur les sites Internet des parties signataires et par l'ANCT.

## Article 8 – Evolution et mise à jour de la convention

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

## Article 9 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Caen.

Signé à Sées le 02/09/2024, par :

M. Sébastien JALLET



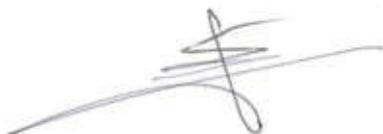
Préfet de l'Orne

M. Mostefa MAACHI



Maire de Sées

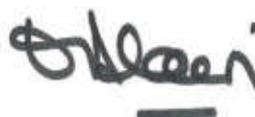
M. Eric LE CARVENNEC



Vice-Président de la Communauté des  
Communes des Sources de l'Orne

Pour M. Jean-Pierre FONTAINE, Président de  
la Communauté de Communes des Sources  
de l'Orne

Mme. Valérie ALAIN



Vice-Présidente du Conseil Départemental de  
l'Orne

Pour M. Christophe de BALORRE, Président du  
Conseil Départemental de l'Orne

## **Sommaire des annexes**

**Annexe 1 – Compléments du Diagnostic**

**Annexe 2 – Fiches Actions**

**Annexe 3 – Plan d'action (tableau global des orientations stratégiques, opérationnelles, actions)**

**Annexe 4 – Indicateurs de suivi du programme**

**Annexe 5 – Présentation du périmètre des secteurs d'intervention de l'ORT avec projets**

**Annexe 6 – Emplacements réservés et servitudes de projet (PLUi)**

**Annexe 7 – Convention d'adhésion PVD**

**Annexe 8 – Liste des membres de la gouvernance partagée**

**Annexe 9 – Maquette financière 2024/2025**